

REGLEMENT RAID LTR 2025

1. Equipes :

Sont admises uniquement les équipes de 2 (10 ans et un majeur pour le raid Découverte / Famille, 16 ans minimum pour le raid Sportif, 18 ans minimum pour le raid Expert) dans les catégories Homme / Femme & Mixte.

Les coureurs devront rester ensemble tout au long de l'épreuve y compris en course d'orientation.

Les équipes qui concourent pour le championnat régional ne peuvent être que des équipes où les deux équipiers sont du même club. Un équipier en catégorie benjamin peut être surclassé en minime pour concourir sur le championnat régional minime. Un cadet peut être surclassé en catégorie junior pour concourir au championnat régional junior.

2. Départ-Arrivée :

Départ en masse différé de chaque course :

- 9 h : Raid Expert
- 11h : Championnat régional de Raid CADETS / JUNIORS – Départ du Raid Sportif
- 12h : Championnat régional de Raid BENJAMINS/MINIMES et RAID FAMILLES/Découverte

Temps maximale de course : 4h sur le découverte, 6h sur le sportif et 8h sur l'expert.

4. Activités pratiquées :

VTT, trail, course d'orientation & tir à l'arc.

6. Compétences nécessaires :

Chaque équipe devra avoir 1 équipier capable d'orienter précisément en toutes circonstances.

7. Principe de l'épreuve / Chronométrage :

Le chronométrage est déclenché au début de l'épreuve et est arrêté au passage des concurrents sous l'arche d'arrivée. Certaines sections (tir) seront effectuées hors chono (neutralisation du temps).

Chaque équipe sera équipée d'un doigt électronique SportIdent. Tout au long du parcours, des postes de contrôle devront être validés par l'équipe. En l'absence de pointage sur un poste de contrôle, une pénalité en temps sera attribuée à l'équipe (pénalité de temps indiquée sur la feuille de route distribuée aux concurrents avant la course). Les équipes sont responsables de leur pointage. Aucune réclamation ne sera acceptée en cas d'oubli de pointage.

8. Classement :

Le classement sera établi pour chacune des catégories : benjamins, minimes, cadets, juniors, Adultes chez les hommes, femmes et mixtes. Un classement des trois premières équipes se fera pour la catégorie Raid DÉCOUVERTE.

9. Secours/ Urgences

Un numéro de téléphone d'appel d'urgence et un numéro de téléphone de l'organisation sont remis à chaque équipe (sur la feuille de route et sur les cartes d'orientation).

Tout participant se doit également d'apporter assistance à un autre participant si nécessaire et se doit de signaler un autre participant en difficulté au poste le plus proche.

10. Droits d'engagement : 25 euros par personne

Les droits d'engagements comprennent :

Le ravitaillement à l'arrivée pour l'équipe

La présence d'équipes de sécurité sur le parcours

Un lot de participation pour chacun des membres de l'équipe

Le prêt d'un doigt électronique par coureur (chèque de caution de 50€ à fournir lors du retrait des dossards).

Deux jeux de cartes par équipe

Un roadbook par équipe

11. Inscription :

Sur le site EVENTICOM à partir du 15 Août 2025. Limité à 60 équipes par parcours. Au-delà une liste d'attente sera établie.

L'inscription est valide si les données concernant les 2 équipiers sont renseignées et que le paiement est effectué. Tout dossier non complet ne sera pas validé.

Les non licenciés FFTRI paieront un supplément de 5 euros qui correspond au coût du pass compétition FFTRI, accompagné du formulaire Info Santé complété (Disponible sur le formulaire d'inscription). Le pass FFTRI sera de 2€ pour le raid découverte.

12. Assurance :

Chaque concurrent doit posséder une assurance individuelle accidents le prémunissant contre les risques inhérents à la pratique des disciplines du raid multisports en compétition.

L'organisation est couverte par l'assurance responsabilité civile souscrite par la FFTRI auprès de la MAIF, en conformité avec le Code du Sport.

13. Sécurité :

Chaque concurrent s'engage sous sa seule responsabilité. Il est seul juge pour prendre le départ et poursuivre ce raid. Cependant les médecins et secouristes de l'organisation se réservent le droit d'interdire à un concurrent de poursuivre l'épreuve. Un maximum de sécurité sera mis en place tout au long du parcours.

Tout abandon devra être signalé au point de contrôle le plus proche.

L'organisation n'est pas responsable des infractions routières commises par les coureurs, les supporteurs et les reporters avant, pendant ou après la course.

Sur l'ensemble du parcours emprunté, les concurrents devront respecter : **le code de la route, y compris en présence de signaleurs**. Les coureurs ne sont en aucune façon, prioritaires sur la circulation des véhicules et personnes qu'ils rencontreraient tout au long du parcours. Les signaleurs ne sont positionnés que pour s'assurer du respect du Code de la Route et signaler la présence de la compétition aux promeneurs qu'ils pourraient rencontrer. Tout dépassement ou croisement devra être opéré en toute sécurité et avec courtoisie.

13. Matériel obligatoire :

Par concurrent :

- Tenue identique pour les deux coureurs sous peine de pénalité !
- Casque à coque rigide aux normes CE (porté et attaché sur l'ensemble des sections, sauf précision contraire du carnet de route)
- Gourde ou poche à eau remplie, contenance 1 litre minimum
- Barres énergétiques et ravitaillement
- Coupe-vent ou veste imperméable /respirante en fonction des conditions météo
- Couverture de survie
- VTT en bon état (fourche télescopique vivement conseillée), Kit de réparation.
- 1 sifflet
- Gobelet + assiette

Par équipe :

1 Boussole

1 porte carte vtt

1 téléphone portable en état de marche et batterie chargée dans une poche étanche.

1 trousse de secours (compresses, désinfectant, pansements à minima).

14. Environnement :

Les concurrents s'engagent à respecter l'environnement traversé (vignes, vergers, cultures, forêts, ...) et à ne laisser aucun détritrus dans la nature sous peine de mise hors course.

Tout franchissement de zone de culture devra être opéré en suivant la périphérie de cette dernière ou les pistes d'exploitation. Le non-respect de cette consigne pourra aller jusqu'à la mise hors course de l'équipe.

Tout passage dans les zones marquées interdites entraînera la mise hors course immédiate de l'équipe. Empruntez les seuls chemins cartés et autorisés dans ces zones.

15. Pénalités :

Disqualification pour tout abandon de détritrus

- 30mn de pénalité minimum, pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'équipe, suivant décision des commissaires de course pour :

- Non-respect des consignes de sécurité (notamment **code de la route**),
- non-respect des zones de culture,
- manque de respect envers les promeneurs, riverains ou organisateurs.
- absence de matériel obligatoire

16. Décharge de responsabilité

Chaque participant renonce dès l'envoi de son bulletin d'inscription, à faire valoir toutes revendications quelle qu'en soit la nature contre l'association LUBERON TERRE DE RAID.

Il s'engage sur l'épreuve en toute connaissance des risques inhérents à ce type d'épreuve, suivant la description qui en est faite dans le présent règlement, les documents diffusés sous forme papier ou électronique.

En particulier les cas d'accident, blessures, vols, dégâts, sur bien personnel ou autre, se produisant au cours des épreuves, dans le cadre de la participation à la manifestation.

La progression en pleine nature, l'étalement des concurrents tout au long du parcours peut rendre notamment l'accès des secours plus difficile et être à l'origine de l'aggravation d'un problème de santé dont la prise en charge est ainsi retardée.

Chaque concurrent est informé des garanties limitées inhérentes à l'assurance responsabilité civile de l'organisation.

Si un concurrent refuse de signer cette décharge de responsabilité, l'organisation se réserve le droit de refuser la participation au raid.

17. Repas et ravitaillement :

Les concurrents évoluent en **autonomie totale**

Un ravitaillement sera proposé à l'arrivée.

18. Droits à l'image :

Vu l'article 18-1 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, l'organisation est prioritaire des droits d'exploitation de l'image de cette manifestation, notamment par diffusion de clichés photographiques réalisés à cette occasion, y compris ceux présentant des concurrents participant à l'épreuve.

19. Modifications du présent règlement :

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement en fonction des autorisations qui lui auront été données, de conditions climatiques particulières, d'adaptation du parcours ou des règles de chronométrage.

Elle informera les participants de ces modifications par message ou courrier dans le cas de modifications majeures.

Le dernier règlement en vigueur sera disponible sur les zones d'accueil des compétiteurs lors du retrait des dossards.

L'équipe LUBERON TERRE DE RAID